



Conseil d'établissement Procès-verbal

De la séance ordinaire du 20 juin 2018.

Durée	No	Sujet	Objet
	1-	Ouverture de la séance à 19 h 22.	
Résolution #CÉ 17/18-36	2-	<p>Secrétariat et présences</p> <p>a) Présences et quorum</p> <p>Sont présents(es) :</p> <p style="padding-left: 40px;">Julie Châteauneuf, enseignante Valérie Fugère, parent David Gagnon, parent Catherine Jeannotte, enseignante Johanne Le Blanc, directrice Émilie Lupien-Durocher, enseignante Sonia Poliseño, technicienne du service de garde Raymond St-Jacques, enseignant Guylaine Thivierge, parent Chantal Wamegni, parent</p> <p>Absents(es) :</p> <p style="padding-left: 40px;">Josiane Arsenault-Dubé, parent Chantal Desautels, membre de la communauté Mylène Rondeau, parent</p> <p>Public :</p> <p style="padding-left: 40px;">Lydia Desmarteau, parent</p>	Constat

Durée	No	Sujet	Objet				
Résolution #CÉ 17/18-37	3-	<p>Adoption de l'ordre du jour</p> <p>Il est proposé, par madame Julie Châteauneuf, et il est résolu:</p> <p>Que l'ordre du jour, tel que proposé, soit adopté :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Ouverture de la séance 2. Secrétariat et présences 3. Adoption de l'ordre du jour 4. Parole au public 5. Mot de la présidente 6. Mot de la direction 7. Approbation et suivis du procès-verbal du 24 avril 2018 <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;">POINTS DE DÉCISIONS :</th> <th style="text-align: left;">POINTS D'INFORMATION</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="vertical-align: top;"> <ol style="list-style-type: none"> 8. Frais chargés aux parents <ol style="list-style-type: none"> 8.1. Activités éducatives complémentaires 8.2. Contributions volontaires 9. Service de garde <ol style="list-style-type: none"> 9.1. Règles de fonctionnement 9.2. Activités 9.3. Budget 9.4. Sondage aux parents 10. Bilan annuel du CÉ 11. Budget annuel 2018-2019 12. Plan de lutte à l'intimidation 13. Activité de fin d'année pour tous 2018-2019 14. Campagnes de financement 2017-2018 </td> <td style="vertical-align: top;"> <ol style="list-style-type: none"> 15. Information <ol style="list-style-type: none"> 15.1. Allocations ministérielles et mise en œuvre des services complémentaires 15.2. Organisation scolaire 2018-2019 15.3. État de vétusté des bâtiments 15.4. Retour sur le code de vie </td> </tr> </tbody> </table> <ol style="list-style-type: none"> 16. Bons coups ou coups de cœur à l'école de l'Amitié 17. Parole à la responsable du service de garde 18. Parole à la représentante du comité de parents 19. Parole aux membres 20. Parole à la présidente 21. Parole à la direction 22. Parole au public 23. Levée de la séance <p>Adopté à l'unanimité.</p>	POINTS DE DÉCISIONS :	POINTS D'INFORMATION	<ol style="list-style-type: none"> 8. Frais chargés aux parents <ol style="list-style-type: none"> 8.1. Activités éducatives complémentaires 8.2. Contributions volontaires 9. Service de garde <ol style="list-style-type: none"> 9.1. Règles de fonctionnement 9.2. Activités 9.3. Budget 9.4. Sondage aux parents 10. Bilan annuel du CÉ 11. Budget annuel 2018-2019 12. Plan de lutte à l'intimidation 13. Activité de fin d'année pour tous 2018-2019 14. Campagnes de financement 2017-2018 	<ol style="list-style-type: none"> 15. Information <ol style="list-style-type: none"> 15.1. Allocations ministérielles et mise en œuvre des services complémentaires 15.2. Organisation scolaire 2018-2019 15.3. État de vétusté des bâtiments 15.4. Retour sur le code de vie 	Adoption
POINTS DE DÉCISIONS :	POINTS D'INFORMATION						
<ol style="list-style-type: none"> 8. Frais chargés aux parents <ol style="list-style-type: none"> 8.1. Activités éducatives complémentaires 8.2. Contributions volontaires 9. Service de garde <ol style="list-style-type: none"> 9.1. Règles de fonctionnement 9.2. Activités 9.3. Budget 9.4. Sondage aux parents 10. Bilan annuel du CÉ 11. Budget annuel 2018-2019 12. Plan de lutte à l'intimidation 13. Activité de fin d'année pour tous 2018-2019 14. Campagnes de financement 2017-2018 	<ol style="list-style-type: none"> 15. Information <ol style="list-style-type: none"> 15.1. Allocations ministérielles et mise en œuvre des services complémentaires 15.2. Organisation scolaire 2018-2019 15.3. État de vétusté des bâtiments 15.4. Retour sur le code de vie 						
	4-	<p>Parole au public :</p> <p>Rien à ajouter.</p>	Information				
	5-	<p>Mot de la présidente</p> <p>Madame Valérie Fugère souhaite la bienvenue aux membres et les remercie de leur présence. Elle remercie également la direction et en profite pour souligner que les parents ont apprécié le fait qu'elle soit</p>	Information				

Durée	No	Sujet	Objet
		disposée à les rencontrer avant son entrée officielle en poste, lors d'une séance extraordinaire.	
	6-	<p>Mot de la direction</p> <p>Madame Johanne Le Blanc souhaite la bienvenue aux membres de l'assemblée. Elle informe les membres que la date initialement prévue pour la tenue de la présente séance a dû être modifiée, considérant qu'il y avait conflit d'horaire avec la tenue de la séance du comité de parents.</p>	Information
Résolution #CÉ 17/18-38	7-	<p>Approbation et suivis du compte-rendu du 25 janvier 2018</p> <p>L'adoption du procès-verbal est proposée par madame Émilie Lupien-Durocher.</p> <p>Adopté à l'unanimité.</p>	Adoption
	8-	<p>Frais chargés aux parents</p> <p>8.1. Activités éducatives complémentaires</p> <p>Madame Le Blanc informe l'assemblée des nouvelles directives ministérielles concernant les activités éducatives complémentaires. Dorénavant, toutes les activités éducatives qui sont en lien avec le programme, y compris les sorties scolaires, ne pourront plus être facturées aux parents et devront par conséquent être totalement défrayées par l'école. Toutefois, s'il s'agit d'activités dites facultatives ou parascolaires, celles-ci pourront être facturées aux parents. Dans ce cas, les parents auront à choisir entre; permettre à l'enfant de participer à l'activité proposée en assumant les frais, ou encore laisser l'élève à l'école qui doit dans ce cas recevoir l'enfant et lui proposer une activité gratuite sur place.</p> <p>Madame Le Blanc en profite pour mentionner que, contrairement à ce qui avait été annoncé lors de la séance du dernier CÉ, les clés USB pourront faire partie de la liste des fournitures scolaires.</p> <p>8.2. Contributions volontaires</p> <p>Dans le même ordre d'idées, dans le cas où les enseignants(es) conserveraient la mention "contributions volontaires" sur la liste des fournitures scolaires, les montants ainsi amassés ne pourraient pas être destinés à l'achat de matériel pédagogique. Lors de la dernière assemblée générale, considérant qu'ils ne pourraient pas utiliser ce montant dans le "budget classe", les enseignants (es) ont préféré y renoncer.</p>	Information

<p>Résolution #CÉ 17/18-39</p>	<p>9-</p>	<p>Service de garde</p> <p>9.1. Règles de fonctionnement</p> <p>Madame Sonia Polisenno explique aux membres que le SDG conservera le même document de référence que celui retenu pour l'année scolaire 2017-2018, bien que celui-ci présente quelques modifications mineures.</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les frais de service de garde pour les élèves ayant le statut "régulier" passent à 8,20\$ par jour. ✓ Les frais de service de garde pour les élèves ayant le statut "sporadique" passent à 4,60\$ par période, pour un maximum de 16\$ par jour. Il est à noter qu'une période supplémentaire, de 13h57 à 15h, est offerte. ✓ Les frais pour le service aux dineurs pour les élèves ayant le statut "sporadique" passent à 4,60\$ par diner. ✓ Une nouvelle politique relative aux services aux dineurs est mentionnée : lorsqu'un élève quitte le service de surveillance du midi en cours d'année, les frais payés par les parents sont remboursés au prorata du nombre de mois restants. Le mois entamé est facturé en entier. Pour réinscrire un élève ayant quitté le service de surveillance du midi en cours d'année, des frais d'administration de 50\$ devront être payés à l'école, sauf dans le cas d'un changement d'école. *pour ceux qui quittent complètement le service pour la maison* ✓ Pour le gouvernement du Québec, les frais de garde établis à 8,20\$ par jour pour les journées de classe régulières ainsi que pour les journées pédagogiques ne sont pas admissibles pour une déduction fiscale. ✓ (...) Les chocolats, bonbons, croustilles, boissons gazeuses et gommes à mâcher sont interdits sauf à l'occasion de certaines activités spéciales planifiées par un membre du personnel. Ainsi, nous respectons la politique alimentaire du Ministère. ✓ (...) Les enfants ne sont pas autorisés à apporter des jeux de la maison, à moins d'une activité spéciale pour laquelle votre enfant a eu la permission. <p>Il est proposé par madame Julie Châteauneuf et est résolu que le document (<i>Informations et règlements 2018-2019 du service de garde Les débrouillards</i>) soit approuvé, tel que proposé.</p> <p>Adopté à l'unanimité.</p> <p>9.2. Activités</p> <p>Madame Polisenno présente aux membres sa proposition de programmation pour les 12 journées pédagogiques et de forces majeures, prévues au calendrier scolaire :</p>	<p>Adoption</p>
--	-----------	--	-----------------

Date	Coût	Activité	
21 septembre	30\$/16\$	Sortie théâtre de la Dame de Cœur/À l'école, aucune programmation particulière	
1 ^{er} octobre (élections)	30\$/16\$	Sortie Quilles Ste-Julie et cinéma de Beloeil/À l'école, aucune programmation particulière	
19 octobre	16\$	À l'école	
22 novembre	16\$	À l'école	
23 novembre	16\$	À l'école	
28 janvier	16\$	À l'école	
15 février	16\$	À l'école	
18 février	16\$	À l'école	
29 mars (force majeure)	16\$	À l'école	
23 avril (force majeure)	16\$	À l'école	
21 mai (force majeure)	16\$	À l'école	Adoption
7 juin	30\$/16\$	Sortie Cache à l'Eau de Boucherville/À l'école, aucune programmation particulière	

Madame Polisenno mentionne aux membres que la feuille de la programmation proposée est acheminée à l'ensemble des parents en début d'année scolaire. En cours d'année, un rappel par courriel est envoyé à l'ensemble des parents, environ 3 semaines avant la tenue de l'activité proposée.

Il est proposé par madame Julie Châteauneuf et est résolu que la liste des activités présentée par madame Sonia Polisenno soit approuvée, telle que proposée.

9.3. Budget

Madame Johanne Le Blanc avise les membres que, selon la clientèle saisie le 9 avril 2018, le montant alloué pour le budget de fonctionnement global du service de garde sera de 187 194\$.

9.4. Sondage aux parents

Madame Le Blanc rappelle aux membres que le dernier sondage effectué est valide jusqu'en mai 2019, il sera donc reconduit à ce moment.

Durée	No	Sujet	Objet																																																
Résolution #CÉ 17/18-41	10-	<p>Bilan annuel du CÉ</p> <p>Madame Valérie Fugère procède à la lecture du bilan annuel 2017-2018 du CÉ.</p> <p>Monsieur Raymond St-Jacques propose l'adoption du document, tel que présenté par madame Fugère.</p> <p>Adopté à l'unanimité.</p>	Adoption																																																
Résolution #CÉ 17/18-42	11-	<p>Budget annuel 2018-2019</p> <p>Madame Johanne Le Blanc informe les membres de la répartition du budget annuel pour l'année 2018-2019 :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Cat.</th> <th>Description</th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>A*</td> <td>Fonctionnement</td> <td>62 958\$</td> </tr> <tr> <td>B0*</td> <td>Service de garde</td> <td>187 194\$</td> </tr> <tr> <td>B10A</td> <td>Lecture à l'école</td> <td>4 444\$</td> </tr> <tr> <td>B11</td> <td>Soutien composition de la classe (annexe 49)</td> <td>6 607\$</td> </tr> <tr> <td>B12</td> <td>Réussite présco et 1^{er} cycle</td> <td>210\$</td> </tr> <tr> <td>B14</td> <td>Service aux dineurs</td> <td>35 689\$</td> </tr> <tr> <td>B16</td> <td>Projet pédagogique particulier</td> <td>0\$</td> </tr> <tr> <td>B17</td> <td>Initiative aux établissements</td> <td>5 694\$</td> </tr> <tr> <td>B18</td> <td>Milieu défavorisé</td> <td>0\$</td> </tr> <tr> <td>B19</td> <td>Soutien à la persévérance</td> <td>51 045\$</td> </tr> <tr> <td>B19A</td> <td>À l'école, on bouge</td> <td>14 311\$</td> </tr> <tr> <td>C00</td> <td>Salaire du personnel enseignant</td> <td>1 042 629\$</td> </tr> <tr> <td>D00</td> <td>Salaire du personnel autre qu'enseignant</td> <td>233 576\$</td> </tr> <tr> <td>H</td> <td>Perfectionnement</td> <td>2 975\$</td> </tr> <tr> <td>P</td> <td>MAO et amélioration des bâtiments</td> <td>6 252\$</td> </tr> </tbody> </table>	Cat.	Description		A*	Fonctionnement	62 958\$	B0*	Service de garde	187 194\$	B10A	Lecture à l'école	4 444\$	B11	Soutien composition de la classe (annexe 49)	6 607\$	B12	Réussite présco et 1 ^{er} cycle	210\$	B14	Service aux dineurs	35 689\$	B16	Projet pédagogique particulier	0\$	B17	Initiative aux établissements	5 694\$	B18	Milieu défavorisé	0\$	B19	Soutien à la persévérance	51 045\$	B19A	À l'école, on bouge	14 311\$	C00	Salaire du personnel enseignant	1 042 629\$	D00	Salaire du personnel autre qu'enseignant	233 576\$	H	Perfectionnement	2 975\$	P	MAO et amélioration des bâtiments	6 252\$	Adoption
Cat.	Description																																																		
A*	Fonctionnement	62 958\$																																																	
B0*	Service de garde	187 194\$																																																	
B10A	Lecture à l'école	4 444\$																																																	
B11	Soutien composition de la classe (annexe 49)	6 607\$																																																	
B12	Réussite présco et 1 ^{er} cycle	210\$																																																	
B14	Service aux dineurs	35 689\$																																																	
B16	Projet pédagogique particulier	0\$																																																	
B17	Initiative aux établissements	5 694\$																																																	
B18	Milieu défavorisé	0\$																																																	
B19	Soutien à la persévérance	51 045\$																																																	
B19A	À l'école, on bouge	14 311\$																																																	
C00	Salaire du personnel enseignant	1 042 629\$																																																	
D00	Salaire du personnel autre qu'enseignant	233 576\$																																																	
H	Perfectionnement	2 975\$																																																	
P	MAO et amélioration des bâtiments	6 252\$																																																	

Durée	No	Sujet	Objet									
		<table border="1"> <tr> <td>PI3</td> <td>Technologies de l'information</td> <td>9 964\$</td> </tr> <tr> <td>PI4</td> <td>MAO services aux dineurs</td> <td>0\$</td> </tr> <tr> <td>PI5</td> <td>Embellissement des cours d'école</td> <td>0\$</td> </tr> </table> <p>Il est proposé par madame Julie Châteauneuf et est résolu que le budget annuel soit approuvé, tel que proposé.</p> <p>Adopté à l'unanimité.</p>	PI3	Technologies de l'information	9 964\$	PI4	MAO services aux dineurs	0\$	PI5	Embellissement des cours d'école	0\$	
PI3	Technologies de l'information	9 964\$										
PI4	MAO services aux dineurs	0\$										
PI5	Embellissement des cours d'école	0\$										
	12-	<p>Plan de lutte à l'intimidation</p> <p>Madame Johanne Le Blanc rappelle aux membres que, par la loi 56, tout établissement scolaire est dans l'obligation de fournir annuellement un bilan de toutes plaintes relatives à des situations d'intimidation. Monsieur Stéphane Donais a confirmé à madame Le Blanc qu'aucune plainte officielle nécessitant une intervention policière n'a été enregistrée à l'école de l'Amitié qui affiche donc un dossier vierge. Évidemment, des situations de conflits ont été signalées et prises en charge, mais aucune situation d'intimidation n'a été observée.</p>	Information									
	13-	<p>Activité de fin d'année pour tous 2018-2019</p> <p>Tel que proposé et adopté lors de la séance du 13 juin 2017, la compagnie <i>Animagerie</i> viendra proposer son activité <i>La fête olympique</i> le 22 juin prochain, à l'ensemble des élèves de l'école de l'Amitié. Par la suite, l'équipe-école sera en mesure de faire un bilan de cette formule afin de déterminer si elle désire reconduire ce type d'activité pour l'année scolaire 2018-2019.</p>	Information									
	14-	<p>Campagnes de financement 2017-2018</p> <p>Compte tenu qu'elle n'a pas les documents relatifs aux profits générés par les campagnes de financement de l'année scolaire en cours, madame Johanne Le Blanc propose aux membres de leurs acheminés les informations par courriel dans les plus brefs délais.</p>	Information									
	15-	<p>Information</p> <p>15.1. Allocations ministérielles et mise en œuvre des services complémentaires</p>	Information									

Durée	No	Sujet	Objet
		<p>Madame Le Blanc rappelle aux membres les besoins prioritaires sur lesquels avait statué le comité EHDAA pour l'année en cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ergothérapie pour tous les niveaux : Le bilan s'avère très positif, tant du point de vue des enseignants que de celui des parents. Par conséquent, ce service sera à nouveau offert l'an prochain, à raison d'une journée par semaine (mercredi). Les élèves du 1^{er} cycle seront davantage ciblés, afin de maximiser les exercices liés à la motricité fine et à la motricité globale. ▪ Orthophoniste pour tous les niveaux (une journée de présence supplémentaire) : Bilan peu positif; peu efficient considérant qu'il y a beaucoup de contraintes. En effet, l'orthophoniste voit peu d'élèves par rapport aux besoins. Par conséquent, ce service ne sera pas proposé pour l'année 2018-2019. Le service de base de 1 journée/semaine sera toujours présent et, en cas de besoin, les services au privé seront privilégiés. ▪ TES (15h à l'école + 5h au SDG) : Ce service sera aussi offert pour l'année scolaire 2018-2019. De plus, considérant que l'école accueillera, au préscolaire, un élève nécessitant un encadrement particulier (surtout lors des périodes de transition), les heures de présence du TES seront revues à la hausse. <p>*Annexe 49 : libération pour la mise en place du projet éducatif.</p> <p>15.2. Organisation scolaire 2018-2019</p> <p>Madame Johanne Le Blanc fait part aux membres des mesures de création des groupes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 2 groupes de préscolaire ➤ 2 groupes de 1^{re} année ➤ 2 groupes de 2^e année ➤ 1 groupe de 3^e année ➤ 1 groupe classe double 3^e /4^e année (multi) ➤ 1 groupe de 5^e année ➤ 2 groupes de 5^{ième}/6^{ième} année (multi) <p>La composition des groupes sera déterminée le 26 juin.</p> <p>15.3. État de vétusté des bâtiments</p> <p>Madame Johanne Le Blanc avise les membres des travaux qui seront effectués :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ La cuisine de la cafétéria sera entièrement renouvelée ✓ La toiture sera refaite ✓ Les fenêtres seront changées 	

Durée	No	Sujet	Objet
		<ul style="list-style-type: none"> ✓ 2 locaux (arts plastiques, Petit Bonheur) seront repeints et le système de caméra du SDG sera installé grâce au surplus du budget du SDG ✓ Le surplus du budget du service des dineurs a été utilisé pour défrayer les coûts relatifs au lignage de la cour d'école et l'achat et l'installation du panier de tribasket. ✓ Tel que prévu, tous les casiers ont été changés et les blocs sanitaires refaits <p>La direction en profite pour informer les membres que la création d'une classe en plein air figure toujours sur la liste des projets à concrétiser. Toutefois, l'installation d'une table de ping-pong extérieure a dû être abandonnée, considérant les coûts exorbitants relatifs à ce projet. Par ailleurs, un projet d'hébertisme urbain le long du terrain de soccer synthétique pourrait voir le jour.</p> <p>15.4. Retour sur le code de vie</p> <p>Madame Johanne Le Blanc souhaite faire un retour sur une situation survenue lors de l'activité récompense du 19 juin. Tel que prévu par le code de vie approuvé par le CÉ et connu des parents et des élèves, chaque élève ayant conservé un minimum de 83 points sur les 100 points attribués au début de chaque étape peut participer à l'activité-récompense proposée à la fin de l'étape. Certains parents d'enfants n'ayant pas conservé les 83 points requis pour participer à l'activité-récompense du 19 juin ont interpellé la direction, afin que celle-ci intervienne en faveur des élèves non méritants pour qu'ils puissent participer à l'activité. Par soucis de justice, de droiture, de constance et de cohérence et afin de maintenir l'image d'une équipe-école crédible et solide, madame Le Blanc n'a pas acquiescé à la demande. Les élèves concernés ont donc dû rester à l'école, tel que convenu par le code de vie. Tous les membres signifient leur approbation quant à la décision rendue.</p>	
	16-	<p>Bons coups ou coups de cœur à l'école de l'Amitié</p> <p>Madame Catherine Jeannotte félicite madame Sonia Poliseño et la municipalité pour l'aménagement des <i>Nouveaux jardins du curé</i> et pour la création de l'espace créatif.</p> <p>Monsieur Raymond St-Jacques remercie l'équipe-école pour avoir souligné son départ et madame Émilie Lupien-Durocher en profite pour lui remettre un livre au nom de madame Josiane Arsenault-Dubé.</p> <p>Mesdames Catherine Jeannotte, Émilie Lupien-Durocher, Johanne Le Blanc et Guylaine Thivierge soulignent le travail colossal pour la présentation de la pièce <i>Le Petit Prince</i>. En effet, on applaudit le travail de toutes les personnes impliquées et l'implication des parents et de la communauté.</p>	Information

Durée	No	Sujet	Objet
		Madame Johanne Le Blanc souhaite exprimer son admiration pour la tenue de la journée course de l'école de l'Amitié, pour le projet robotique de la classe double lors de la visite de monsieur Simon Jolin-Barrette et pour le projet science présenté par le 2 ^e cycle.	
	17-	<p>Parole à la responsable du service de garde</p> <p>Madame Sonia Polisenno fait part aux membres qu'elle a pu diminuer les coûts relatifs à l'activité Quilles+Rigolfeur lors de la dernière journée pédagogique. En effet, les parents des enfants inscrits ont dû déboursier 26\$ au lieu du 30\$ prévu initialement.</p> <p>Madame Polisenno avise l'assemblée que, pour l'an prochain, le service de garde comptera 5 groupes.</p> <p>Finalement, madame Polisenno fait un constat très positif de la participation des élèves du SDG à la Course 5 km en couleurs de l'arc-en-ciel et envisage d'y participer à nouveau ultérieurement.</p>	Information
	18-	<p>Parole à la représentante du comité de parents</p> <p>Madame Wamegni informe l'assemblée que la dernière assemblée du comité de parents s'est tenue le 14 juin dernier. L'adoption du PEVR figurait à l'ordre du jour. Madame Wamegni mentionne qu'il a été proposé aux parents de faire appel aux services de <i>Allo Prof</i> pour en parler lors de l'assemblée générale de la rentrée scolaire.</p>	Information
	19-	<p>Parole aux membres</p> <p>Suite aux discussions concernant la date à prévoir pour la tenue de l'assemblée générale, les membres retiennent la date du 12 septembre à 19h.</p>	Information
	20-	<p>Parole à la présidente</p> <p>Madame Fugère remercie les membres de l'assemblée et souhaite un bon été à tous.</p>	Information
	21-	<p>Parole à la direction</p> <p>Madame Johanne Le Blanc souhaite de bonnes vacances à tous. Elle en profite pour exprimer que, comme elle le souhaitait à son arrivée, elle a su rapidement créer des liens avec l'équipe-école qu'elle qualifie de très impliquée, en plus d'acquérir les connaissances relatives au poste de direction d'une école primaire. Madame Le Blanc se dit très heureuse et confiante pour la suite.</p>	Information
	22-	<p>Paroles au public</p> <p>Rien à ajouter.</p>	

Durée	No	Sujet	Objet
Résolution #CÉ 17/18-43	23-	Levée de la séance Il est proposé par madame Valérie Fugère et il est résolu : Que la séance soit levée à 21h15. Adopté à l'unanimité.	Adoption

Valérie Fugère
Présidente

Johanne Le Blanc
Directrice

Guyline Thivierge
Secrétaire